

TARIFS :

QUOTIENT FAMILIAL INFÉRIEUR A 600 €	QUOTIENT FAMILIAL ENTRE 600 ET 900 €	QUOTIENT FAMILIAL SUPÉRIEUR A 900 €
Journée avec repas : <i>Vaivre : 12 € Extérieur : 13 €</i>	Journée avec repas : <i>Vaivre : 12,70 € Extérieur : 13,80 €</i>	Journée avec repas : <i>Vaivre : 13,40 € Extérieur : 14,55 €</i>
Journée sans repas : <i>Vaivre : 9,25 € Extérieur : 10 €</i>	Journée sans repas : <i>Vaivre : 9,75 € Extérieur : 10,60 €</i>	Journée sans repas : <i>Vaivre : 10,20 € Extérieur : 11,10 €</i>
½ journée avec repas <i>Vaivre : 8,70 € Extérieur : 9,50 €</i>	½ journée avec repas <i>Vaivre : 9,20 € Extérieur : 10 €</i>	½ journée avec repas <i>Vaivre : 9,70 € Extérieur : 10,60 €</i>
½ journée sans repas <i>Vaivre : 6 € Extérieur : 6,50 €</i>	½ journée sans repas <i>Vaivre : 6,30 € Extérieur : 6,80 €</i>	½ journée sans repas <i>Vaivre : 6,60 € Extérieur : 7,20 €</i>

HORAIRES

	MATIN	APRES MIDI
Arrivée	7 h 30 à 9 h 00	13 h 00 à 14 h 00
Départ	11 h 30 à 12 h 30	17 h 00 à 18 h 30

Conçue et réalisée en avril 2019 par la Mairie de Vaivre et Montoille



Vacances d'été 2019



Pour les 3 - 12 ans

ACCUEIL DE LOISIRS

Avenue des Rives du Lac
70000 VAIVRE ET MONTOILLE

03 84 76 60 80

INFOS SPÉCIFIQUES

- ❖ Ouvert aux enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans, l'Accueil de Loisirs offre à chacun, des espaces de jeux aménagés et sécurisés, pour chaque tranche d'âge.
Les enfants sont répartis en groupes suivant les tranches d'âges pour les différents temps (temps de restauration, temps d'activités, temps d'animation).

- ❖ L'équipe d'animation est composée d'une directrice titulaire d'un Brevet d'Etat et d'animateurs diplômés B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) ou en cours de formation.

- ❖ Un programme d'activités par tranche d'âge est établi chaque semaine et disponible pour chaque famille.

- ❖ Concernant la restauration, les repas sont confectionnés par les cuisinières, au sein de l'Accueil de Loisirs. L'ambiance est conviviale, l'échange et la diversité des goûts sont les premiers atouts de notre restaurant d'enfants.
Le menu, varié et équilibré, est affiché chaque semaine.

- ❖ Une réunion d'information aura lieu le :

Vendredi 14 juin 2019 à 20 h 45

à l'Accueil de Loisirs.

Cette réunion vous permettra de connaître l'organisation, le fonctionnement et les orientations de l'Accueil de Loisirs pour l'été.

- ❖ Toute modification doit être notifiée à l'accueil.
- ❖ Toute journée d'absence non signalée **le matin même avant 9h00** à la direction vous sera facturée.
- ❖ En cas d'annulation de semaine(s) non justifiée(s) par un certificat médical, une pénalité de **25 € par semaine(s) et par enfant(s)** vous sera facturée.
- ❖ **L'arrivée et le départ de l'enfant doivent être signalés à l'accueil.**
- ❖ Pour chaque sortie, une autorisation des parents est obligatoire.
Cette autorisation est disponible à l'accueil mais, attention, les places pour les sorties sont limitées.
- ❖ **Une permanence pour le retour des inscriptions sera assurée : du 3 au 28 juin de 17h à 18h30 ainsi que les mercredis : 5,12, 19 et 26 juin de 9H00 à 18h30.**
- ❖ Les bons C.A.F. seront déduits directement de votre facture.
Les détenteurs de chèques A.N.C.V. se présenteront à la Trésorerie Principale de Vesoul munis des dits chèques, lors du paiement de leur facture.

REGLEMENT DES FACTURES :

- Deux possibilités de règlement vous sont proposées, soit,
- ❖ **Un paiement par prélèvement automatique à échéance** de chacune de vos factures, qui sera directement débité sur votre compte bancaire ou postal. Seul un RIB est à fournir au dossier.
- ❖ **Un paiement par acompte** qui règlera par anticipation une partie de vos frais de garde, mais qui n'exclut pas le règlement du reliquat de votre facture. (***Chèque à l'ordre de la Trésorerie Principale de Vesoul***).